

REGLEMENT DE LA COURSE

«**FÊTES les VINS KMS du rotary Libourne Saint-Emilion**»

Organisateur :

Le Rotary club Libourne Saint-Emilion est une association à but non lucratif ayant son siège social au 4 chemin de Lalande 33750 St Germain du Puch, dont l'objet est d'être un club service afin d'organiser des actions pour disposer de moyens pour acheter du matériel pour aider la recherche médicale, les personnes handicapées, renforcer l'éducation.

Le club organise ainsi une course pédestre de 11 et 21 kms le 10 mars 2019 à Saint-Emilion pour aider la recherche sur les maladies du cerveau.

Article 1 : Modalités d'inscription

Le bulletin d'inscription de la 4^{ème} édition de la **course « Fêtes les vins kms de Saint-Emilion » est disponible et téléchargeable** sur le site internet de la course, à l'adresse suivante :

Site internet :

www.course-rotary-st-emilion.fr

Le nombre total d'inscrits pour les deux courses ne pourra en tout état de cause dépasser le nombre de 2 000 coureurs.

La date limite des inscriptions par courrier postal est fixée au Lundi 4 mars 2019.

Documents à fournir à l'organisateur :

- **un certificat médical de non contre-indication à la compétition** de course à pied de moins d'un an.
Où
- **Une licence fédérale** (FF Athlétisme, FF Triathlon, UFOLEP) en cours de validité (article L 231-3 du code du sport).

Frais de participation :

- 22 € pour le 21 kms (tout frais d'inscription inclus)
- 16 € pour le 11 kms (tout frais d'inscription inclus)
- 1 tee-shirt offert aux 1000 premiers coureurs inscrits et dossard nominatif offert pour les inscriptions avant le 31 janvier 2019

- Il est recommandé de s'inscrire à partir du site internet de la course.

NB : une majoration de 2 euros par coureur est appliquée à ces tarifs pour une inscription à partir du 25 février 2019.

Règlement des frais de participation :

- Soit par **virement bancaire** depuis le site internet de la course via le lien KLIKEGO.COM
- Soit par **chèque bancaire** (pour les inscriptions papier uniquement) libellé à l'ordre du **ROTARY LIBOURNE SAINT EMILION** et adressé par courrier à :

<p style="text-align: center;">Christian SIMON 18, rue de la Corbière 33500 LIBOURNE</p>

- Les bénéfices de l'opération seront reversés à la recherche sur les maladies du cerveau.

Le retrait des dossards se fera :

- Le samedi 9 mars de 10H à 18H **au magasin Espace Rando Running de Libourne :**
81 Avenue de Verdun 33500 Libourne
- le dimanche 10 mars de 7h 30 à 8h 45 à la salle Guadet Avenue Jacques Goudinaud, 33300 Saint-Emilion.

NOUVEAU

Challenge entreprise :

Les équipes doivent être composées de 3 à 5 participants. Trois coureurs doivent être présents à l'arrivée, en ayant fait l'intégralité du parcours.

Ce challenge se déroulera uniquement sur le parcours de 11 kms.

Une équipe est constituée au choix de l'entreprise ou l'association, elle peut-être mixte ou pas,

Les équipes mixtes doivent être composées de participants masculins et féminins. L'équipe ne peut être classée que si au moins un concurrent de chaque sexe franchit la ligne d'arrivée avec l'équipe.

Le classement des équipes tiendra compte des critères suivants :

- Catégories de sexe : Équipes composées de participants exclusivement féminins ou exclusivement masculins ou équipes mixtes.
- 3 meilleurs temps comptabilisés et cumulés.

Chaque coureur inscrit dans ce challenge par équipe participera donc à un classement individuel et par équipe.

Article 2 : Départ

Le ROTARY CLUB LIBOURNE SAINT EMILION - organise le **dimanche 10 MARS 2019**, la quatrième édition d'une course dans le vignoble de saint-Emilion sur un parcours de 21 kilomètres et 11 kilomètres. Cette course est ouverte aux catégories Juniors à Vétérans pour le 21 KMS et aux catégories cadets à vétérans pour le 11 kms.

Le point de rencontre est à partir de 7 h 45 h à la salle des sports Guadet avenue Jacques Goudinaud, 33300 Saint-Emilion (fléchage à partir du centre-ville de St-Emilion).

Vestiaires et douches seront disponibles à la salle Guadet.

Le départ

Le départ aura lieu au château SOUTARD à 9h30 précises pour l'ensemble des participants 21 kms et 9 h 45 pour le 11 kms. Des ravitaillements seront proposés aux coureurs durant l'épreuve et un à l'arrivée. Le classement final tiendra compte des catégories de sexe.

La remise des prix aura lieu vers 11 h 45 heures.

Article 3 : Parcours 2019

Un parcours nature original et vallonné est proposé au cœur du vignoble de Saint Emilion, avec passage et ravitaillement dans de nombreux châteaux de prestige.

Nature du parcours: routes goudronnées et chemins de terre, passages dans de nombreuses propriétés viticoles de prestige de St Emilion.

Article 4 : Modifications du parcours

Pour des raisons de sécurité, notamment en cas de conditions météo trop défavorables, l'organisateur se réserve le droit de retarder le départ des courses, d'arrêter la course ou de modifier le parcours et les barrières horaires, voire d'annuler les courses sans que les coureurs puissent prétendre à aucune indemnisation ou aucun remboursement de frais divers.

Article 5 : Droit à l'image

Les participants autorisent les organisateurs et partenaires à utiliser les adresses mails des participants ainsi que les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, pris à l'occasion de leur participation, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ ou publicitaires dans le monde entier et pour la durée prévue par la loi.

Article 6 : Assurances

Le Rotary Club de Libourne Saint-Emilion a souscrit une assurance responsabilité civile auprès de la compagnie AXA qui ne garantit que les conséquences des accidents dont il serait reconnu responsable en tant qu'organisateur de la course.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il

incombe aux autres coureurs de s'assurer personnellement.

En complément, il est vivement conseillé aux coureurs de souscrire une assurance individuelle accident, couvrant leur propre risque.

En cas d'abandon, de disqualification, la responsabilité de l'organisation est dérogée.

Les coureurs s'engagent à parcourir l'itinéraire prévu, à respecter la signalisation routière et le code de la route en empruntant le côté droit de la chaussée, à respecter les vignobles traversés. Les routes sont non fermées à la circulation.

Interdiction d'effectuer le circuit en VTT.

Le responsable légal d'un enfant mineur participant à un des parcours est considéré avoir donné son autorisation, et s'être assuré de son aptitude à courir.

L'organisateur décline toute responsabilité relevant de faits volontaires et intentionnels par les coureurs, ainsi que de toutes pertes ou avaries.

Article 7 : Ravitaillements

- Des ravitaillements seront proposés aux coureurs durant l'épreuve et un à l'arrivée.

Article 8 : Arrivée

- Aura lieu au château SOUTARD.
- Le chronométrage ne sera pas pris en compte pour tous participants dont la durée de la course serait supérieure à 3 h pour le 21 kms.

Article 9 : Récompenses

- Course 21 kms Lots aux 3 premiers masculins et 3 premières féminines classement Scratch.
- Course 11 kms Lots aux 3 premiers masculins et 3 premières féminines classement Scratch.

NOUVEAU

- La 1 première équipe (masculine, féminine et mixte) pour le 11 kms ayant réalisé le meilleur temps à l'addition des 3 coureurs de l'équipe.

Les résultats seront connus le lendemain de la course.

ARTICLE 10 : dépôt du règlement :

Le présent règlement est déposé chez Maître Sarah Proveux HUISSIER de Justice à COUTRAS en Gironde.